

RÉGION ACADÉMIQUE
PAYS DE LA LOIRE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Direction de la prospective
et des moyens
d'enseignement

Dossier suivi par :
Tanguy CAVÉ
Tél : 02 40 14 64 40
ce.dpme@ac-nantes.fr

4, rue de la Houssinière
B.P. 72616
44326 NANTES Cedex 3

Nantes, le 12 novembre 2018

Le Recteur de la région académique Pays de la Loire
et de l'académie de Nantes

à

Mesdames et messieurs les proviseures et proviseurs
de lycée d'enseignement général et technologique

**Objet : Réforme du lycée – mise en œuvre de l'enseignement Numérique et Sciences
Informatiques (NSI)**

Le nouvel enseignement de spécialité du cycle terminal Numérique et Sciences Informatiques (4h/semaine en 1ère, 6h/semaine en terminale) nécessite pour l'enseigner des compétences professionnelles à construire.

L'inspection générale m'indique qu'aucun professeur, même ceux qui ont une habilitation Informatique et Sciences du Numérique (ISN), ne dispose à ce jour des connaissances aussi bien disciplinaires que didactiques nécessaires pour enseigner NSI.

Pour ouvrir cet enseignement dans votre établissement, il est donc indispensable que les professeurs, de préférence déjà habilités ISN, suivent une formation complémentaire.

Celle-ci serait assurée par les universités qui prévoient la création d'un Diplôme Universitaire (DU) permettant de disposer des connaissances requises pour cet enseignement. Celui-ci s'obtiendrait après cinq séquences de formation, chacune sur le temps des vacances scolaires (4 ou 5 jours aux vacances d'hiver 2019, de printemps 2019, peut-être début juillet 2019, et encore février et printemps 2020).

Afin d'assurer la pérennité de cet enseignement dans un lycée, il serait nécessaire qu'au moins 2 professeurs de l'établissement s'inscrivent à cette formation.

Si vous souhaitez confirmer votre demande d'ouverture de l'enseignement NSI dans votre établissement l'an prochain, vous voudrez bien m'indiquer le nom d'au moins deux professeurs qui acceptent de suivre cette formation sur le temps des vacances scolaires. Cet engagement doit être ferme.

Je vous remercie de me faire retour de ces deux noms à ce.dpme@ac-nantes.fr pour le vendredi 16 novembre 2018.

Ce préalable me permettra d'arrêter un projet de carte académique de l'enseignement NSI qui sera soumis à validation ministérielle.

Mein Vivement



William MAROIS